



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 13/03/2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 07/03/2025

Nombre de membres en exercice : **16** - Présents : **13** - Votants : **15**

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjoint au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU, M. Benoît COUTEAU, M. Pascal BOUTON, M. Richard LOPEZ

Absents excusés : M Sébastien BESSON qui donne pouvoir à Mme Hélène QUÉMÉRÉ
Mme Gwladys BRANGER qui donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD

Absente non excusée : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (n'a pas donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Linda GABORIAU

2025-03-13-006– Affectation des résultats du budget communal 2024

Vu, l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que lorsqu'un déficit est constaté sur le budget d'investissement, la commune doit combler ce déficit,

Le compte administratif 2024 du budget de la commune fait apparaître les résultats suivants :

Informations générales		Informations complémentaires / Chiffres	
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, 2024 Constatant que le compte administratif fait apparaître :			
Résultat de l'exercice :	444 843,14	Résultat d'investissement :	- 991 484,19
Report à nouveau :	1 214 243,59	Solde des restes à réaliser :	730 659,92
Résultat de fonctionnement cumulé :	1 659 086,73	Besoin/excédent de financement :	- 260 824,27
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :		Affectation proposée par l'Ambré :	
Résultat d'investissement (001) :			- 991 484,19
Affectation complémentaire en réserve (1068) :			260 824,27
Résultat de fonctionnement reporté (002) :			1 398 262,46

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025



ID : 044-214401002-20250313-20250313006-DE



Pour l'année 2024, ce déficit, en tenant compte des restes à réaliser, est de **260 824,27 €**.

Le déficit constaté d'investissement porte à **1 398 262,46 €** l'excédent de fonctionnement cumulé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- | | |
|--|-----------------------|
| • Art 1068 : Affectation en section d'investissement | 260 824,27 € |
| • Art 002 : Reporté en section de fonctionnement | 1 398 262,46 € |
| • Art 001 : Déficit d'investissement | 991 484,19 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Linda GABORIAU

Le Maire
Stéphane ENTÈME



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 044-214401002-20250313-20250313006-DE

